

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE
DECENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE LA MVILA

COMMUNE DE BIWONG- BANE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF
DECENTRALISATION AND
LOCAL DEVELOPMENT

SOUTH REGION

MVILA DIVISION

BIWONG-BANE COUNCIL

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°004 /AONO/PU/C-BANE/CDPM/MVILA/2020 DU 30/01/2020
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE
A L'ECOLE PUBLIQUE DE KAMA DANS LA COMMUNE DE BIWONG BANE**

FINANCEMENT : BIP MINEDUB- EXERCICE 2020

IMPUTATION : 54 15 197 01 641810 2222

1. Objet d'appel d'offres :

Dans le cadre de l'exécution du budget d'investissements publics pour le compte de l'exercice budgétaire 2020, le Maire de la Commune de Biwong-Bané, Autorité Contractante, lance un appel d'offres National ouvert pour **les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de KAMA, dans la commune de Biwong Bane.**

2. Consistance des travaux :

Les travaux comprennent les tâches suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- Les travaux préparatoires - études ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries en élévation ;
- Les charpente / couverture ;
- Les menuiseries ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les VRD ;
- Etc.

3. Participation et origine :

Le présent Appel d'Offres est ouvert à toute entreprise des Travaux Publics installée au Cameroun.

4. Financement et montant :

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le **BIP MINEDUB, Exercice 2020** et le montant prévisionnel total dudit projet est de **16 500 000 (seize millions cinq cent mille) FCFA.**

5. Consultation et acquisition du dossier d'Appel d'Offres :

Le présent dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Biwong Bane ; le retrait du présent dossier d'Appel se fera sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de : **25 000 (Vingt-cinq mille) francs CFA** payable à la recette municipale de la commune de Biwong Bané.

6. Cautionnement provisoire :

Chaque soumissionnaire devra joindre à ces pièces administratives un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministre en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce N° 13 du DAO. Le montant de la caution est fixé à **330 000 (trois cent trente mille) francs CFA** et est valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale des validités des offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administrative lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question. Toutefois L'absence du cautionnement provisoire ou sa non-conformité au modèle joint dans le dossier d'appel d'offres entraîne le rejet.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

7. Remise des offres :

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en **huit (08) exemplaires** dont un **(01) original et sept (07) copies** marquées comme tel devra parvenir au secrétariat général de la Commune de Biwong Bané au plus tard le **21/02/2020 à 14 Heures**, heure locale. Les Offres déposées contre récépissé devront porter la mention :

**« Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence
N°004./AONO/PU/C-BBANE/CDPM/MVILA/2020 DU 30/01/2020**

**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUXSALLE DE CLASSE A
L'ECOLE PUBLIQUE DE KAMA DANS LA COMMUNE DE BIWONG BANE**

**Financement : BIP MINEDUB EXERCICE 2020
(A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement) ».**

8. Recevabilité des Offres :

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies conformes par les services émetteurs, ou une autorité administrative (préfet, sous-préfet) selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datée d'au plus trois (03) mois.

La soumission dûment timbrée et signée selon le modèle contenu dans le dossier d'Appel d'Offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

Toute Offre non-conforme aux prescriptions du présent avis et au Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de 1^{er} ordre agréé par le Ministère charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet de l'Offre.

9. Ouverture des offres :

L'ouverture des offres qui se fera en un temps aura lieu le **21/02/ 2020 à 15 heures**, heure locale à la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

10. Délai d'exécution :

Le délai d'exécution maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation de ces travaux est de **trois (03) mois**, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer l'exécution du marché.

2

11. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en trois étapes :

- **1^{ère} étape** : vérification de la conformité des offres administratives de chaque soumissionnaire.
- **2^{ème}** : évaluation technique des offres administrativement conforme.
- **3^{ème}** : vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conforme.

- abandon d'un Marché Public sur toute l'étendue du territoire national au cours des trois dernières années ;
- non satisfaction d'au moins 7 critères de qualification.

13. Principaux critères de qualification :

Les critères relatifs à la qualification :

- Abandon d'un marché public dans le territoire national ;
 - **Pièces administratives :**
- Absence de la caution de soumission ;
- La présence des pièces falsifiées dans l'offre du soumissionnaire sous réserve des poursuites judiciaires envisageables contre leurs auteurs (**la CPMP et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**) :
 - **Offre technique :**
- Les Fausses déclarations sur l'aptitude du soumissionnaire ;
- La Non-conformité de l'offre à l'une des spécifications techniques ci-après :
 - Bordereau et devis Quantitatif des travaux.
- La non acceptation d'une des conditions de la lettre commande par le soumissionnaire (**absence de la visite de site, CCAP, CCTP, CCES et plans types non paraphés et /ou non datés**) ;
- Offre technique incomplète ;
- Fausse déclaration, documents falsifiés ;
- Le non-respect de deux (02) critères essentiels.
- **Offre financière :**
- L'absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Offre financière incomplète ;
- L'absence du sous-détail d'un prix unitaire quantifié dans le DAO ;
- La non-conformité au modèle de soumission ;

13.1- Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

1. Capacité financière inférieure au tiers (1/3) du coût prévisionnel du projet.
2. L'expérience de l'entreprise dans les travaux similaires sur financement public (exécution d'au moins un (01) projet similaire au cours des quatre (04) dernières années) ;
3. La qualification et l'expérience des personnels d'encadrement (un conducteur des travaux, Technicien Supérieur du génie Civil ou du Génie Rural, trois (03) ans d'expérience minimum ; un chef chantier, Technicien du Génie Civil ou du Génie Rural, 02 ans d'expérience minimum) ;

4. La disponibilité par le soumissionnaire des matériels appropriés pour l'exécution de ce type de travaux (en propre ou en location : un (01) Pick up de liaison, un (01) camion benne, une (01) dame sauteuse, un (01) générateur) ;
5. La méthodologie d'exécution des tâches
6. Délai d'exécution des prestations ;

14. Attribution de la lettre-commande

Le Maire de la Commune de Biwong-Bané attribuera la Lettre-commande au soumissionnaire dont l'offre cohérente dans l'ensemble est reconnue conforme pour l'essentiel au DAO et qui dispose des capacités techniques et financières établies pour exécuter la Lettre-commande de façon satisfaisante et dont l'offre, enfin, est évaluée moins disante.

15. Durée de validité des offres :

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Maire de la Commune de Biwong Bané.

Ampliations :

- PREFECTURE/MVILA
- ARMP/SUD
- CIPM/MVILA
- DD/MINEPAT/MVILA
- DD/MINMAP/MVILA
- DD-MINEDUB/MVILA
- ARCHIVES CHRONO
- AFFICHAGE

Biwong Bané, le 30 JAN 2020
Le Maire de la Commune de Biwong Bané,



Polinga Gilbert